

DÉROGATION MINEURE**945, rue Noiseux**

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 9 septembre 2025 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogations mineures déposée à l'égard de l'immeuble situé au 945, rue Noiseux à Repentigny, portant le numéro de lot 2 390 225, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 14 août 2025.

L'objet de cette demande, énuméré ci-dessous, a pour effet de permettre l'ajout d'un 2^e débarcadère dédié aux véhicules des parents et d'améliorer l'efficacité de la circulation dans la cour avant, le tout desservant le bâtiment principal, à usage d'école primaire sur l'immeuble situé au 945, rue Noiseux, portant le numéro de lot 2 390 225 :

- Éliminer la bande de verdure longeant la ligne avant de propriété alors que le règlement exige une bande de verdure d'une largeur de 1,5 m minimum;
- Autoriser 6 arbres dans l'emprise de la voie publique alors que le règlement exige la localisation des arbres à 1 m minimum de la ligne avant de propriété;
- Augmenter la largeur d'une allée d'accès aux débarcadères à 19,9 m alors que le règlement permet une largeur d'allée d'accès de 12 m maximum;
- Autoriser la localisation des conteneurs semi-enfouis dans la cour avant alors que le règlement exige la localisation des conteneurs semi-enfouis dans les cours latérales ou arrière.

Préalablement à la décision du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 21^e jour du mois d'août 2025.



L'assistant-greffier,

Me Stéphane Desrochers, avocat